Trente-neuvième année. — N° 121. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 26 Mai 1880.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
25 Mai 1880.

La journée de dimanche à Paris.

La population des faubourgs s'est montrée docile aux invitations des comités qui recommandaient le calme et prêchaient l'abstention de tout ce qui pouvait ressembler à une provocation. Cependant, une centaine d'énergumènes ont voulu, malgré les conseils des frères et amis, manifester leur sympathie pour la Commune. Le résultat de la journée a été dix-sept arrestations.

Comme nous l'avons dit, toutes les mesures avaient été prises par la police pour maintenir l'ordre dans ce quartier de Paris.

Les sergents de ville se promenaient en nombre plus considérable, sans que cependant ils pussent attirer l'attention d'une manière spéciale. Des réserves de gardiens de la paix se tenaient dans les mairies et dans la gare de Vincennes où M. Fouqueteau, commissaire de police, avait installé un bureau.

Jusqu'à deux heures de l'après-midi, la tranquillité la plus complète régnait sur la place de la Bastille, dans la rue de la Roquette et au Père-Lachaise...

A deux heures un quart, quelques personnes débouchent de la rue du faubourg Saint-Antoine. L'une d'elles, qu'on dit être un ouvrier mécanicien nommé Etienne, porte sur l'épaule une large couronne en immortelles rouges où se lit l'inscription suivante, en fleurs noires : « *Aux vaincus, les égaux — 1871.* » Ce petit groupe veut prendre la rue de la Roquette, mais il en est empêché par les gardiens de la paix, qui lui signifient qu'ils ont l'ordre d'arrêter tout porteur d'emblèmes séditieux.

Deux manifestants sont emmenés au poste de la gare de Vincennes, mais, au moment d'arriver à la gare, Etienne oppose une vive résistance aux agents, une bousculade se produit, quatre ou cinq cents promeneurs attirés par l'incident se pressent autour des agents, et ceux-ci se voient obligés, pour maintenir leurs prisonniers, de dégaîner. Un individu, qui a déclaré depuis se nommer Grün, socialiste allemand, venu exprès de Cassel pour prendre part à la manifestation, s'est précipité sur un gardien de la paix et lui a retiré son sabre du fourreau. Il a été immédiatement arrêté. Bientôt une vingtaine d'agents font vider la place aux manifestants et emmènent deux prisonniers et l'Allemand Grün.

Mais le plus curieux de cet incident, qui a été le seul intéressant de la journée, a été l'arrestation de cinq journalistes, qui ont été conduits au poste, malgré les cartes dont ils étaient porteurs. Hâtons-nous d'ajouter qu'ils ont été immédiatement mis en liberté et que le commissaire de police leur a présenté ses excuses.

Cette bousculade de la place de la Bastille a été l'événement de la journée, car la consigne donnée par les comités a été partout exécutée. Les arrestations qui ont eu lieu n'ont été provoquées que par quelques énergumènes qui ont voulu manifester quand même.

M. Andrieux, préfet de police, et M. Cambon, secrétaire général, s'étaient rendus au cimetière du Père-Lachaise ; mais là encore la tranquillité n'a pas été troublée. Un service d'ordre empêchait tous les attroupements et faisait circuler les visiteurs autour de la fosse commune.

Dans la rue de la Roquette, les chefs d'une petite troupe qui portaient une couronne rouge avec cette inscription : *Aux trente mille fusillés de la Commune,* ont été conduits au poste de la Petite-Roquette.

Quelques femmes se distinguent par leurs cris et excitent les manifestants à braver la police. Une d'elles, la citoyenne Roger, qui est, paraît-il, rédactrice d'un journal radical, distribue des immortelles rouges aux assistants ; sur son refus de cesser sa distribution, elle est arrêtée, ainsi que le citoyen Lévrier qui voulait s'opposer à son arrestation.

Dans l'intérieur du cimetière, ces quelques manifestants se sont contentés de passer devant la fosse des fédérés et de jeter les bouquets d'immortelles qu'ils tenaient timidement cachés sous leurs vêtements.

Au cimetière Montmartre, une contre-manifestation a été faite sur la tombe de Baudin par plusieurs membres du Cercle républicain des Batignolles. Ces personnes sont venues protester contre la Commune et en faveur de la République de M. Gambetta. Cette manifestation n'a pas eu d'écho.

Au Quartier-Latin, le calme a été complet, aucun incident n'est venu montrer qu'il eût été question d'une manifestation quelconque. Partout, du reste, des mesures préventives avaient été prises.

Au nombre des manifestants, seize ont été envoyés au dépôt de la préfecture.

Deux d'entre eux, le citoyen Lévrier et la citoyenne Roger, ont été relaxés après un court interrogatoire.

—

On craignait dimanche une manifestation au Luxembourg où, comme on sait, des communards furent fusillés en 1871.

Les grilles du Palais ont été toutes fermées dès le matin et des troupes étaient consignées dans la cour du palais. Ces troupes n'ont quitté le Luxembourg que dans la soirée.

Les mêmes précautions qui ont été prises dimanche par la police pour empêcher les manifestations bruyantes des communalistes, ont été maintenues également hier.

Tous les individus étrangers arrêtés dimanche à la suite de la manifestation communaliste vont être immédiatement expulsés du territoire français. L'ordre en a été donné hier matin par le ministre de l'intérieur.

Hier, à la Chambre, le ministre de l'intérieur était très-entouré dans les couloirs.

M. Raspail l'a interpellé vivement sur les incidents de la journée de dimanche.

M. Constans s'est borné à répondre que le gouvernement n'avait fait que son devoir.

Chronique générale.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE DIMANCHE.

Rhône (1re circonscription de Lyon). — Inscrits, 24,287 ; votants, 15,696.

MM. Blanqui, socialiste. . . . . 5,956 voix
Rochet, comité central. . . 5,188
Ferrer, radical. 2,650
Nuls ou perdus. 1,875

(En remplacement de M. Millaud, sénateur.)

Il y a ballottage.

(M. Ferrer se désiste en faveur de M. Blanqui.)

L'élection de M. Blanqui paraît assurée au second tour, par le désistement de M. Ferrer en faveur de M. Blanqui, arrivé premier. Il est évident, en effet, que les électeurs — plus de 1,800 — qui ont voté pour le citoyen Trinquet non-amnistié, un instant proposé comme le « candidat du bagne », reporteront leurs voix sur le candidat de la réclusion, et ne donneront pas leurs suffrages à M. Rochet, radical devenu le candidat des opportunistes et du ministère, comme M. Achard le fut à Bordeaux.

Le gouvernement et M. Gambetta ont dû, dans la circonscription appelée à remplacer M. Millaud (Union républicaine), endosser la livrée rouge, et, malgré ce déguisement, ils n'ont pas réussi à tromper la démocratie lyonnaise dont la *République française* louait hier encore la sagesse en affirmant son éloignement pour M. Blanqui.

Dordogne (arrondissement de Ribérac). — Manquent neuf communes. — M. Lanauve, bonapartiste, 8,034 voix, *élu* ; M. le docteur Achille Simon, républicain, 6,898.

(En remplacement de M. de Fourtou, sénateur.)

Dordogne (arrondissement de Sarlat, 1re circonscription). — M. Roger, républicain, 8,769 voix, *élu* ; M. Sorbier, bonapartiste, 6,648.

(En remplacement de M. de Bosredon, sénateur.)

18

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41e

(*Suite.*)

Mon père, pour qui personnellement le monde avait perdu ses charmes, s'accommodait néanmoins de cette fête continue, du moment qu'elle m'amusait et que ma santé ne souffrait pas de l'étourdissement perpétuel et des veilles prolongées auxquelles elle me soumettait.

Fanny avait la figure longue. Le ménage était livré à un complet abandon. On ne dînait à la maison que quand on ne dansait pas. Plus d'heures réglées, plus d'ordre régulier ; tout allait à la débandade. Comme ça pouvait, ça marchait. Fanny venait avec humeur me parler de linge à raccommoder, de provisions, de blanchissage et de couture ; je la renvoyais aux calendes grecques. Reprisser des bas, surjeter des mouchoirs, vérifier la qualité du sucre et de la cannelle ! Est-ce que j'en avais le temps ? Cependant, comme le désordre m'irritait, et que je n'avais pas trop d'argent pour faire faire ma besogne aux ouvrières, je passais au plus pressé. Dès que j'étais levée, je travaillais à m'en rendre malade, afin d'avoir plus tôt fini. Les trous, les déchirures, les boutons manquent aux effets de mon père — pourquoi, toujours, tous les hommes arrachent-ils les boutons de leurs habits ? — étaient remplacés, réparés, rebouchés, et vite, et vite, et vite, et, débarrassée, je reprenais mon oisiveté élégante et mon train de lionne.

Ma vie de dissipation tolérée, sinon approuvée par mon père, ne pouvait être ouvertement blâmée par madame Iter. L'excellente femme était triste ; elle me ménageait les conseils, les avertissements, mais je l'entendais soupirer : « La chère enfant, elle se ruine la santé... on la perd... Quel avenir on lui prépare !... Laborieuse et active, elle aimait son intérieur, elle se plaisait dans l'intimité de personnes au-dessus de son âge ; j'espérais que son caractère, qui n'a rien de formé, se tournerait vers le sérieux, le positif, le réel de la vie pratique, et j'ai travaillé à lui donner une juste idée des devoirs, des obligations, des charges qu'elle impose, et aussi des douces jouissances que procure leur accomplissement. Le foyer domestique est le sanctuaire du bonheur, elle s'en écarte pour suivre une bande d'écervelés qui agitent les grelots de la folie. Que la destinée lui soit propice, la chère enfant ! la vie qu'elle mène n'est point l'apprentissage de la vie qu'un revers lui réserve. La chute sera rude. »

Les rares instants où les réunions ne m'accaparaient point, elle m'appelait auprès d'elle. Nous causions longuement du monde, de ses fausses joies, de ses plaisirs égoïstes. J'avouais qu'il me distrayait plus qu'il ne me rendait heureuse. Madame Iter souriait. — Ils ne me l'ont pas complétement gâtée, disait-elle, la Providence veille, mais il ne faut pas la défier. A passer de mains en mains, un livre finit par garder l'empreinte de ceux qui le feuillettent, et quand, comme celui-ci, les feuilles en sont blanches, il pourrait arriver à quelques mauvais génies d'y tracer et même d'y graver de tristes dénouements.

Durant ces fêtes, le 41e fut prévenu qu'une expédition contre les Hadjoutes se préparait.

Ces tribus insurgées, battues maintes fois, levant l'étendard de la révolte, pillaient, saccageaient les plantations de nos colons et entretenaient une effervescence dans nos tribus alliées que leurs chefs, hostiles aux autorités françaises, exploitaient habilement pour continuer sous main, au mépris des traités, leurs guerres d'embuscades, si dangereuses pour leurs ennemis, et qui compromettaient notre pouvoir naissant encore mal affermi.

Mon père et mon parrain partirent en campagne. Cette première séparation me causa une tristesse, une appréhension, des inquiétudes que je ne puis décrire. Reviendraient-ils ? Seraient-ils blessés ? Les reverrais-je ? Je me le demandais cent fois par jour, je me tourmentais, je me désolais, et délaissant mes connaissances, mes amies, je cherchais la solitude, refusais les invitations de fêtes, ne me plaisant qu'avec madame Iter, à qui je confiais mes inquiétudes et qui priait avec moi pour nos chers absents.

Dieu nous accorda la grâce de nous les rendre sains et saufs. Brunis par le soleil, la poudre et la poussière, ils nous revinrent sans une égratignure.

La gaieté et l'air épanoui de mon parrain, en me racontant les détails de leurs campagnes, me donnèrent le change sur les périls qu'ils avaient courus à la poursuite d'ennemis insaisissables, éparpillés dans les campagnes, qui guettent leurs vainqueurs à l'abri des roches, d'accidents de terrain et de hautes broussailles ; et de là, sans danger pour eux, tapis dans l'ombre, à l'affût comme l'étrangleur indien, avant que nos soldats aient pu se reconnaître, leur entourent le cou du lasso, ou les font expirer sous le couteau.

En Afrique, point de guerre franche, pas de bataille rangée. L'ennemi est partout et nulle part ; il vous harcèle, vous coupe les vivres, bat la campagne pour terrifier les tribus amies, frappe traîtreusement et n'assaille que lorsqu'il se sent des milliers contre un. Non qu'il soit lâche : l'Arabe est brave, audacieux, hardi ; vivre ou mourir lui est indifférent ; mais, éloigné de la civilisation, il s'en méfie, et quand elle lui apparaît, sa personnification en nos armées domptant sa fierté, il fait ce que fait tout être devant plus fort que lui, — il ruse. Que le peuple qui est sans péché lui jette la pre-

Cantal (arrondissement d'Aurillac). — M. Adrien Bastid, gauche républicaine, 8,899 voix, *élu* ; M. Léon Cabanes, union républicaine, 7,081.

(En remplacement de M. R. Bastid, décédé.)

Les élections du 23 mai ne pourront que très-difficilement être présentées au public comme un succès pour la République. La feuille de M. Gambetta n'ose pas aller jusque-là, et son embarras est aussi visible que la satisfaction des journaux « amnistieurs de profession ».

***

La commission du budget a tenu samedi une longue séance ; elle a entendu M. Fallières, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, sur le budget des cultes. M. Fallières a demandé à la commission de n'apporter que très-peu de modifications dans le budget des cultes, afin de donner au gouvernement toute la force dont il a besoin pour faire exécuter les décrets.

Il paraît que cet argument, dont on ne saisit pas bien la logique, a fait impression sur la commission, et qu'elle aurait accordé toutes les augmentations demandées. Cela n'empêche pas le cabinet d'être fort perplexe au sujet de l'application de ces mêmes décrets, et, dans les couloirs de la Chambre, on parle de nouveau d'une crise prochaine du cabinet.

***

C'est bien des républicains que l'on peut dire qu'ils n'ont rien appris, et il faut ajouter qu'ils ont tout oublié.

On les a vus sous la Restauration, sous le gouvernement de Juillet, sous l'Empire, réclamant à cor et à cri :

La liberté de la presse,

Le droit d'association,

La liberté de conscience,

L'économie dans les finances, etc., etc.

Les voilà au pouvoir, que font-ils ?

La presse, ils n'ont rien fait pour elle, mais ils entendent la soumettre à leur bon plaisir ;

Le droit d'association, ils le foulent aux pieds en dissolvant les associations religieuses ;

La liberté de conscience, ils la sacrifient à la libre-pensée en mettant des entraves à l'exercice du culte catholique qui est cependant professé par la grande majorité des Français ;

L'économie des finances, comment l'entendent-ils? Ils nous chargent d'un budget de plusieurs milliards.

Voilà dans quelle voie ils sont lancés, et tout fait prévoir qu'ils ne sont pas disposés à s'arrêter en si périlleux chemin.

L'un des chefs de la secte, le citoyen Raspail, qui proposait hier la glorification de la prise de la Bastille, demande aujourd'hui que les chapelains de Sainte-Geneviève soient supprimés, et que l'église dédiée à la patronne de Paris reprenne le nom de Panthéon et serve désormais à la sépulture des héros de sa trempe et de sa taille.

Une proposition dans ce but a été déposée sur le bureau de la Chambre.

Ainsi se trouve jetée sur le tapis de la politique la grave question de la fermeture des églises.

***

A la suite des deux notes du Comité contremandant la manifestation du 23 mai, le *Mot d'Ordre* a publié l'article suivant qui est un audacieux appel à la guerre civile :

« Peuple,

» Tes meilleurs députés, morts pour toi, comme Millière ou bannis comme Gambon, avaient porté à Bordeaux un pacte d'accusation contre les pires, ceux qui siégent encore aujourd'hui au Palais-Bourbon, les traîtres de la Défense nationale, les hommes du 4 septembre 1870.

. . . . . .

» Reprends l'accusation. Elle n'est pas périmée. Justice n'est pas faite ; le procès pas fini. Ils restent accusés. Leur crime a continué et même s'est aggravé. Ils ont tué leurs accusateurs ; mais ils ne les ont pas tous tués. Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas... les vivants le peuvent. Les traîtres le savent ; ils le craignent. C'est pourquoi pas d'amnistie. Ils tiennent à l'écart leurs victimes au bagne, au ban, dans leurs geôles et leurs chiourmes ; ils n'ont pu tout mettre dans leurs fosses ; et comme des sauvages ivres, ils dansent sur les vaincus morts ou mourants.

» Delescluze en terre, Trinquet au bagne et Gambetta à table !

» Et pour garder leur fête, ils ont à la tête de l'armée leurs complices du passé et du présent, des chefs qui ont vengé leur défaite de Sedan par leur victoire de Paris. Ils ne veulent pas d'amnistie. Eh bien ! soit. Ils ne l'auront pas. Ils ne seront pas acquittés. Un jour, et bientôt, tes revenants, par ton ordre et ton vote, remonteront à la tribune, reprendront l'acte, redemanderont compte au crime et changeront son fauteuil en sellette. Joignant les nouvelles charges aux anciennes, ils diront au plus coupable, à l'assermenté de l'Empire, au successeur de Morny dans son crime, son siége et son lit :

» Etranger comme Bonaparte, parjure comme Bonaparte, vous avez trahi la République et la France, sous prétexte de rallier les royalistes, mais pour exploiter la République que vous aviez perdue et que nous avons sauvée. Vous avez, vous et les vôtres, fait de Paris l'abattoir des républicains, de la République votre curée, de la France votre victime. Fidèle à vos serments à l'Empire, vous avez hérité de toute la peur et de la haine monarchique contre la vile multitude ; vous avez reçu et gardé de son plus cruel ennemi la clé des bagnes du peuple, vous avez retenu tous les droits de sa souveraineté, presse, réunion, association, l'insultant par dessus le marché, le déclarant indigne de la liberté par l'imbécile Freycinet, et le menaçant, s'il proteste, par l'horrible Galliffet, prêt enfin à creuser un dernier trou pour la question sociale par une nouvelle hécatombe d'ouvriers. Votre parricide a duré dix ans, de 70 à 80.

» C'est moins que les autres, en durée seulement, mais plus en crime... Vous avez tué plus de républicains que toutes les monarchies. Assez ! Votre tyrannie doit finir comme toute tyrannie par la chute du tyran. Au nom du peuple, nous prononçons votre déchéance comme celle de l'Empire. Allez finir comme les autres Césars en exil. Retournez à San-Sebastien vous baigner ou plutôt vous pendre à l'olivier de Judas... car, souillé du vert de gris de l'emprunt Morgan, du sang et des larmes de Belleville, toute l'eau de la mer, de San-Sebastien à Biarritz, ne vous lavera pas d'un crime qu'aucune peine ne peut punir. Allez avec le voile noir de Mirabeau sur la tête, avec la honte perpétuelle du traître qui ne peut plus être prescrite que par l'oubli. »

Cela est signé : *Diogène*. Diogène, c'est Félix Pyat ; mieux que cela encore, c'est le prolétariat socialiste réclamant aux triomphateurs de l'opportunisme, aux jouisseurs de la bourgeoisie républicaine, sa « place au soleil ». Tandis que les révolutionnaires de l'habit noir s'enivrent à la table du banquet, tandis que M. Jules Grévy tranche du souverain, que son auguste frère se prélasse dans les douceurs de sa vice-royauté, que M. Gambetta plonge dans une baignoire de marbre précieux ses membres fatigués, tandis que les souteneurs de la République s'en disputent les honteuses faveurs et les scandaleux bénéfices, les révolutionnaires de la carmagnole font entendre leurs revendications sinistres. Comme autrefois sous la Commune, ils prononcent des condamnations et organisent les pelotons d'exécution.

***

Le conseil des ministres s'est réuni dimanche à l'Elysée sous la présidence de M. Grévy.

Plusieurs questions graves ont été examinées, entre autres le vote du budget de 1881 et le serment militaire à l'occasion de la distribution des drapeaux.

Le gouvernement est très-embarrassé relativement au budget ; on sait que les dispositions de la commission lui font craindre des retards calculés qui auraient pour but de forcer la mise en exécution des décrets du 29 mars.

L'éventualité d'une crise ministérielle a été prévue, et M. de Freycinet serait, nous assure-t-on, résigné à donner sa démission si la majorité lui met le marché à la main.

En ce qui concerne la distribution des drapeaux, on renoncerait à la formalité du serment militaire, sur l'avis du président du conseil qui est partisan d'éviter tout ce qui peut être occasion de conflit soit dans la population civile soit dans l'armée.

***

Voici les sept points principaux sur lesquels la commission chargée d'examiner le projet de réforme municipale a enjoint à M. Constans, successeur de M. Lepère, de lui donner satisfaction dans leur prochaine entrevue :

1° Le mode de nomination des maires. La commission veut faire élire les maires par les conseils municipaux, dans toutes les communes sans exception ;

2° Le rétablissement de la mairie centrale de Lyon ;

3° Le rétablissement de maires élus à Paris, ou l'association plus directe des conseillers municipaux au préfet de la Seine, pour l'administration municipale ;

4° L'institution d'un comité administratif chargé de participer avec le maire dans toutes les communes à la gestion des intérêts municipaux, comme la commission permanente des conseils généraux assiste les préfets ;

5° La publicité facultative des séances des conseils municipaux ;

6° La restriction des pouvoirs quant à la durée et à l'étendue — des commissions municipales appelées à remplacer temporairement les conseils municipaux dissous ou suspendus ;

7° L'établissement d'une proportionnalité plus exacte entre le nombre des conseillers municipaux et la population des communes.

***

On annonce que des réunions privées s'organisent, dans lesquelles les membres du petit groupe que dirige le prince Jérôme tenteront un effort désespéré pour rallier les éléments en débandade de l'ancien parti bonapartiste.

Nous apprenons en outre que M. Pascal prononcera très-prochainement, à Tours, un discours aux déclarations duquel les jérômistes attachent beaucoup d'importance.

***

Le maire de Montpellier vient d'interdire les processions sur la voie publique.

L'arrêté porte que, vu l'état des esprits, les processions pourraient donner lieu à de sérieux conflits.

Chose digne de remarque ! Tous les considérants sur lesquels se fondent ces arrêtés de proscription reposent sur cette singulière allégation que les cérémonies du culte catholique peuvent occasionner des troubles et provoquer des conflits.

Le gouvernement de la République ne se croit donc pas assez fort pour réprimer les désordres de la rue et protéger la liberté des cultes contre la turbulence des libres-penseurs ? S'il avait véritablement le sentiment de sa force, il ne tolèrerait certainement pas que ses agents municipaux se servissent de pareils moyens pour motiver leurs injustices.

***

La question de la suppression des processions a été agitée dans une des dernières séances du Conseil municipal d'Avignon. Six membres ont voté la suppression, huit l'ont repoussée, six se sont abstenus. Ainsi la liberté des cultes est maintenue à Avignon.

Voici le texte de la circulaire que Mgr Freppel, évêque d'Angers, vient d'adresser aux électeurs de la 3e circonscription de Brest :

« Messieurs,

» En me voyant accepter une candidature qui m'avait été offerte avec tant de spontanéité par un grand nombre d'entre vous, personne n'a pu se méprendre sur vos intentions ni sur les miennes. Il faudrait fermer les yeux à l'évidence pour ne pas voir que les plus graves intérêts religieux de notre pays sont actuellement en cause devant la Chambre des Députés. Au jugement de l'épiscopat, du clergé et des catholiques de la France entière, les décrets du 29 mars dernier sur les congrégations religieuses atteignent l'Eglise dans plusieurs de ses institutions les plus fécondes. Un projet de loi récent sur les fabriques paroissiales ne tend à rien moins qu'à porter le trouble et la ruine dans l'organisation matérielle du culte. Avec l'exclusion de tout enseignement religieux, c'est l'école sans Dieu et sans foi qu'on a l'intention de rendre obligatoire pour tous. Il n'y a pas jusqu'à la source même du sacerdoce que plusieurs ne voudraient tarir en imposant aux élèves de nos grands séminaires un service incompatible avec leur vocation et leur ministère futur. Bref, il ne se passe guère de jour où quelque entreprise de ce genre ne vienne menacer la Religion catholique dans ses droits et dans ses libertés.

» Devant une telle situation, vous avez pensé que la présence d'un évêque au Parlement pourrait avoir son utilité, ne serait-ce que pour y faire entendre des paroles de

---

mière pierre.

On ne me disait pas cela. Aussi, quand ils repartirent, je pleurais moins, et après plusieurs expéditions, les ayant vus revenir sans la moindre blessure, je les regardais comme *invulnérables* et ne me tourmentais plus que raisonnablement.

Au retour d'une de ces expéditions, Mohamed-Ben-Messaoud se plaignit à mon père de ne pouvoir obtenir justice. Ses démarches près le gouvernement restaient infructueuses. Il était indigné. Les ferkas de sa tribu avaient, disait-il, acquitté leur dîme (le tokor, l'achour et le bezma) au bach-agah ; le bach-agah soutenait l'avoir remise aux Français, et pourtant les Français la réclamaient comme si elle ne leur eût point été payée. Le Caïd protestait, jurait que sa langue se sécherait comme le Sebkha en juillet, avant d'ordonner à sa tribu de réacquitter ses impositions ; il en avait assez des hommes de parole, il retournerait à son douar ; ce qui arriverait était écrit.

— Mauvaise affaire ! dit mon père à mon parrain, mauvaise affaire si Mohamed retourne à son douar mécontenté. A-t-il tort ? a-t-il raison ? je n'en sais rien. Le vrai est difficile à savoir. Les Arabes sont si menteurs ! mais il est vrai aussi que nos administrations civiles, de création récente, ne sont pas régularisées. Dans les embarras des premiers moments, des administrateurs ont été nommés un peu à la légère, un peu pris partout ; et les ambitieux, les gens pressés de faire fortune ont beau jeu maintenant. Il est des natures viles. Le chacal suit le lion ; il n'abat pas la bête, mais il lui dévore les entrailles. Le gouvernement, qui active la marche lente de la colonisation, combat pas à pas les abus et les répressions vexatoires que font sous son nom les petits tyrans qu'il casse dès qu'on les lui signale et qu'il a reconnu l'exactitude des accusations. Malheureusement il faut du temps pour s'en assurer, et quand les Arabes, pressurés, dépouillés, et mis à contributions forcées par eux, s'insurgent contre la justice française, qu'ils accusent de n'être pas sommaire, elle les remet d'abord au régime du sabre — la loi du plus fort est toujours la meilleure — en attendant que la soumission universelle des tribus laisse le libre champ à notre législation, pour leur appliquer ses lois de protection et d'équité ; et cela mécontente les conquis.

Exiger immédiatement le cours régulier d'un pouvoir établi depuis des siècles, c'est exiger un homme fait à sa naissance. Les Arabes devraient le comprendre. Mohamed, rebuté par un retard, ne fait pas la part des circonstances et des événements. Si vous échouez, colonel, il retourne à son douar, c'est-à-dire qu'il y rapporte un levain de rancune qu'il va brasser contre nous. Ce chef est puissant ; il est affilié aux tribus turbulentes des Kabyles, et il a de terribles alliances avec les Beni-Amers, les Gharabas et les Borgrah.

Son fils, un exalté, un Sidi Embarech en herbe, a épousé des filles des chefs des Hachems et des Beni-Arvas, gens sujets à caution, qui comptent qu'un envoyé du Prophète réunira leurs tribus errantes pour en faire la reine des nations du monde. La tribu de Mohamed se déplace sans cesse. Ces migrations pourraient bien n'avoir pour but que d'opérer des reconnaissances et étudier nos forces, nos moyens d'attaque et de défense, et ma conviction est que Mohamed s'affranchira de son serment de soumission si l'on ne s'empresse pas de faire droit à sa requête.

(*A suivre.*) AUGUSTA COUPEY.

Théâtre de Saumur.

Mercredi 26 *mai* 1880,

Une seule représentation donnée par

les Artistes de l'Ambigu

DE PARIS.

ROBERT MACAIRE

Pièce *légendaire* en 7 actes et 8 tableaux, de MM. St-Amant, Paul Antier et Frédéric Lemaître.

PRÉCÉDÉE DE

L'Auberge des Adrets

Prologue en 2 parties.

Bureaux à **7 h. 1/2** ; rideau à **8 h.**

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

justice et de modération. Honneur à vous, nobles fils de la Bretagne, d'avoir compris ce que toutes les nations chrétiennes se font un devoir de pratiquer, en accordant une part aux ministres de la Religion dans la représentation des intérêts du pays! Sans doute, dans les rangs de cet illustre épiscopat français qui fait en ce moment l'admiration du monde entier, il vous eût été facile de trouver un plus digne interprète de vos vœux. Mais, en portant votre choix sur l'évêque d'Angers, vous avez voulu resserrer les liens qui, depuis tant de siècles, ont uni la Bretagne et l'Anjou dans une étroite communauté de vues et de sentiments. Laissez-moi ajouter que ma qualité d'enfant de l'Alsace n'a pas dû rester étrangère à une préférence que nul autre motif n'aurait pu me faire apprécier davantage. Oui, il m'est doux de penser qu'en songeant à moi pour plaider sa cause dans les conseils de la nation, la Bretagne a voulu envoyer à l'Alsace un témoignage de ses regrets et de sa douloureuse sympathie. Mes compatriotes, dont le deuil est demeuré le mien, ressentiront vivement cette marque d'attention si digne d'un peuple qui, plus que tout autre, a su garder intact le culte des souvenirs.

» Assurément, messieurs, je ne saurais me flatter de porter dans la question de vos intérêts matériels la compétence et l'autorité de l'excellent et si regretté M. Louis de Kerjégu. Ce n'est pas à dire, toutefois, que l'Eglise se soit jamais montrée indifférente au bien-être des populations. Que de fois la voix de ses plus éloquents défenseurs ne s'est-elle pas élevée, dans le cours de notre longue histoire, pour signaler aux pouvoirs publics les souffrances des peuples et appeler leur attention sur des charges devenues trop lourdes, sur des maux qui demandaient un prompt remède! Les grandes traditions de dévouement et de sollicitude qui nous ont été léguées par nos prédécesseurs, nous ne pouvons ni ne voulons les abandonner. Car la prospérité matérielle du pays nous tient au cœur en même temps que le progrès des lumières et des bonnes mœurs; et notre maxime, en toutes choses, est celle-ci : Séparation et hostilité nulle part, union et harmonie partout.

» C'est pour moi un vif regret, messieurs, de ne pouvoir en ce moment me rendre au milieu de vous et vous remercier de la confiance dont vous voulez bien m'honorer. Mais cette absence même, en ôtant tout prétexte à la contradiction, prouvera que vos suffrages, entièrement libres de toute pression, ne vous auront été inspirés que par votre raison et votre conscience. Ni de loin, ni de près, une part active à des luttes électorales ne saurait convenir à mon caractère : il faut qu'au milieu des tristesses du moment, l'élection de la 3e circonscription de Brest continue à présenter jusqu'au bout le spectacle qu'elle n'a cessé d'offrir depuis la première heure, celui d'une population chrétienne, affirmant, par un acte solennel de la vie civile, son dévouement aux véritables intérêts de la *Religion* et de la *Patrie*.

» Agréez, messieurs, l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués.

» † CH.-EMILE FREPPEL,
» *Evêque d'Angers.* »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Théâtre de Saumur.

Demain mercredi, représentation de *Robert Macaire*, par une troupe d'artistes de l'Ambigu, sous la direction de la Compagnie Descamps, Maurice et Auvray.

L'administration de l'Ambigu et les auteurs de la pièce, MM. Philippe Gille et William Busnach, informent le public que la Compagnie susdite a seule le privilége de pouvoir jouer la pièce telle qu'elle est représentée actuellement à l'Ambigu, et qui constitue un des plus grands succès parisiens.

Ce n'est plus l'ancien drame, parodie anticipée et démodée datant de 1823 à 1832, mais bien le drame remanié par deux de nos spirituels et plus compétents auteurs modernes.

Tout le monde voudra voir le fameux Robert Macaire, ce héros légendaire accompagné de son fidèle acolyte Bertrand.

N'ayant pas reçu le programme de la soirée, nous ne pouvons donner les noms de tous les artistes, mais nous savons que les principaux rôles sont tenus par M. Lucien Auvray, M. Paul Schaub, M. Arthur Brelet, M. Tony Seiglet et Mme Céline d'Embrun.

—

Nous lisons dans l'*Evénement*:

« Le vrai drame de *Robert-Macaire* s'est joué ces jours derniers, non pas sur la scène de l'Ambigu, mais dans le cabinet du directeur.

» M. Gil-Naza, malade, a dernièrement résilié son engagement et cessé de jouer Robert.

» On le remplace le lendemain par sa doublure, M. Auvray; mais M. Auvray, pris de je ne sais quel vertige, prend le chemin de fer pour aller jouer le même Robert en tournée. Il était ces jours-ci à Angers.

» M. Chabrillat lui fait un procès et résilie naturellement.

» Mais il faut sauver la recette du soir.

» Le vieux Visentini, qui l'a joué jadis pendant une dizaine d'années, s'offre et s'en tire fort bien; mais, pendant la course avec les gendarmes qui finit la pièce, il se foule le pied et tombe.

» Cela faisait déjà trois *Robert-Macaire* usés en trois jours, lorsqu'un artiste de province, M. Jarousseau, vient demander deux places.

» — Vous jouez les premiers rôles? lui demanda-t-il.

» — Oui, monsieur, à Toulouse, à Bordeaux, à Marseille, à.....

» — Êtes-vous prêt à jouer ce soir?

» !!! (Ceci peint la stupéfaction de M. Jarousseau.)

» Cependant, il s'habille, répète dans les entr'actes, joue le rôle avec une certaine verve... et il se trouve que c'est le meilleur de tous les *Robert-Macaire* présents. »

THOUARCÉ.

Le 16 de ce mois avait lieu le concours du Comice agricole du canton, et pour la circonstance une petite fête était organisée à Thouarcé.

On se rappelle que, dernièrement, un arrêté de M. Victor Labbé, maire de Thouarcé, interdisait l'exécution dans les rues de tout morceau de musique, absolument comme d'autres maires non moins intelligents interdisent les processions.

Les nombreux curieux qui, de tous les points du canton, étaient accourus pour voir la fête de Thouarcé, ignorant le récent arrêté du maire, s'étonnaient de l'absence de toute musique au concours et à la fête; ils étaient d'autant plus surpris que, dans une maison voisine du feu d'artifice, on entendait les joyeux airs d'une brillante fanfare. Beaucoup se demandaient pourquoi ces musiciens se tenaient ainsi à l'écart pendant que deux tambours et deux trompettes occupaient leurs places autour du feu d'artifice et marchaient en tête de la retraite aux flambeaux, battant du tambour et sonnant du clairon tour à tour comme s'ils avaient précédé un convoi funèbre.

POITIERS.

C'est aujourd'hui qu'ont lieu à Poitiers les funérailles de Mgr Pie. La cérémonie est présidée par S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

Les journaux de Poitiers et de Niort publient les itinéraires que suivront dimanche prochain, dans ces deux villes, les processions générales de la Fête-Dieu.

TOURS.

On présume que l'inauguration de la statue de Rabelais aura lieu à Tours, vers le 10 ou 14 juillet.

NANTES.

Un déplorable accident a eu lieu sur la Loire, en vue de la Haute-Indre, dans la nuit de samedi à dimanche.

Trois jeunes gens avaient quitté Nantes samedi soir pour se rendre à la voile aux régates de Paimbœuf; ils étaient montés sur le bateau le *Corsaire*, quand un coup de vent fit probablement chavirer l'embarcation. Tous trois tombèrent à l'eau, mais un seulement, dont nous ignorons le nom, parvint à se sauver. Les deux autres, les jeunes H... et V..., qui sans doute ne savaient pas nager, se sont noyés.

Tous deux appartiennent à des familles de Nantes.

LE MANS.

Les élèves des Frères du Mans viennent de subir l'examen d'agent secondaire des ponts-et-chaussées; ils ont obtenu les numéros 1, 2, 3, 5 et 7.

19 candidats ont subi l'examen et 13 ont été reçus.

Il y a six semaines, à l'examen de conducteur de la même administration, les anciens élèves, sortis des écoles depuis peu de temps, ont obtenu les numéros 1, 2, 3, 4 et 6, sur 14 admis. (*Journal du Mans.*)

RENNES.

Le Champ-de-Mars, où se tient le concours régional, est le plus bel emplacement qu'on puisse désirer pour un concours. D'un coup d'œil, on saisit toute l'organisation intérieure. Un kiosque est improvisé dans la partie transformée en parc, et on y entend tous les jours la musique de l'Ecole d'artillerie de Rennes.

Ce qu'on peut reprocher à l'exposition de Rennes, c'est le manque d'ombrage...

La cavalcade a été une vraie étude historique. On estime que les frais de chars et costumes dépasseront 50,000 francs. Tout est neuf et construit avec le plus profond respect.... des Romains.

Publications de mariage.

Adolphe-Léon Launay, négociant, de Saumur, et Marie Micouleau, sans profession, de Bagneux.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 24 avril au 21 mai.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUFS. 1re qual.	BOEUFS. 2e qual.	BOEUFS. maigres et médiocres.	VACHES. 1re qual.	VACHES. 2e qual.	VACHES. maigres et médiocres.	VEAUX. 1re qual.	VEAUX. 2e qual.	VEAUX. maigres et médiocres.	MOUTONS 1re qual.	MOUTONS 2e qual.	MOUTONS maigres et médiocres.
	BOUCHERS MM.												
1	Biémont.	1	4	»	»	2	»	8	19	»	8	29	»
2	Tessier.	6	11	»	»	»	»	16	53	»	50	67	»
3	Goblet.	»	»	»	»	2	»	»	11	»	»	5	»
4	Béchereau.	»	2	1	»	3	»	3	22	»	10	48	»
5	Boulin.	6	6	»	»	1	»	14	63	»	28	70	»
6	Loigle.	»	»	»	1	3	»	2	21	»	3	15	»
7	Prouteau.	2	3	»	1	1	»	14	20	»	16	30	»
8	Chalot.	4	6	»	2	7	»	21	67	»	35	99	»
9	Pallu.	»	7	»	»	4	»	6	28	»	7	46	»
10	Groleau.	»	1	»	»	3	»	»	24	»	6	27	»
	CHARCUTIERS. MM.										PORCS. 1re	PORCS. 2e	
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	14	»
2	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	2	»
3	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	16	»
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	6	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	7	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	2	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	13	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	5	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	»
11	Cupit.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6	»
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»

Faits divers.

On écrit de Lyon, 24 mai :

« Différents crimes ont été commis hier dans le départements du Rhône.

» 1° Une rixe est survenue entre trois Piémontais qui se sont blessés grièvement.

» 2° Au village de Bessenay, un jeune homme de dix-neuf ans a tué son père dans le but d'en hériter plus rapidement.

» 3° A Juliénas, près Villefranche, un habitant a été trouvé assassiné par un inconnu. On est sur les traces de l'assassin.

» 4° Le patron d'un restaurant a été tué à coups de revolver par un sous-lieutenant du 92e de ligne qui s'est suicidé aussitôt après. Ce sont les dettes de l'officier envers le restaurateur qui ont été la cause de ce crime. »

***

Avant le mariage, petite confession d'un gendre à sa belle-mère.

— Il faut que je vous avoue que je m'emporte assez facilement et quelquefois sans raison.

— Soyez tranquille, reprend la belle-mère, tant que je serai là, les raisons ne vous manqueront pas.

***

Une assez jolie devinette :

Ça ne se ressemble pas, et c'est cependant la même chose.

— Quoi donc?

— Les roses et les bottes.

— Pourquoi?

— Toutes deux se fanent sur leurs tiges.

UN SUCCÈS SANS PRÉCÉDENT.

Nous rappelons au public que les demandes de la curieuse brochure « l'*Anémie et son traitement* », doivent toujours être adressées à M. Raoul Bravais, chimiste, 13, rue Lafayette, à Paris, lequel, malgré les cinq à six cents lettres qu'il reçoit chaque jour, s'est imposé le sacrifice de faire faire un nouveau tirage pour pouvoir continuer à satisfaire toutes les nouvelles demandes.

N.-B. La brochure « l'*Anémie et son traitement* » est toujours, comme précédemment, donnée et envoyée *gratis et franco*.

REVUE FINANCIÈRE.

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas amené de changements importants dans les cours; elle a introduit néanmoins dans la situation générale des éléments nouveaux.

Nos rentes se retrouvent à leur précédent niveau. Le 5 0/0 a même regagné quelques centimes à 118.82 1/2. Le 3 0/0 ancien est plus lourd. Il fléchit à 85.10, et on conçoit bien cette préférence du public des capitalistes pour le 5, puisqu'il y a entre les deux revenus de nos deux fonds d'Etat une différence de plus de 1/2 0/0.

Les fonds étrangers, ou du moins certains d'entre eux, ont montré une vigueur toute particulière, après la liquidation de quinzaine qui a été facile. L'Italien s'est relevé de 85.30 à 85.80; il reste à 85.65. Le florin d'Autriche est remonté de 75.05 à 75.25.

Dans le groupe des institutions de crédit, nous avons à signaler deux faits intéressants. Les actions nouvelles de la Société générale française de crédit ont été admises aux négociations de la Bourse au comptant et à terme. Les actions anciennes se traitaient déjà au comptant sur le marché officiel; maintenant elles se font également à terme. Il n'y a plus, du reste, aucune distinction entre les deux titres qui ont exactement les mêmes droits et qui participent aux mêmes avantages. On est à 755.

La Banque d'escompte est le centre d'un des mouvements d'affaires les plus considérables qui se soient jamais produit sur la place de Paris. Le dividende qui va être fixé correspond sur la valeur actuelle du titre à un intérêt de 7 1/3 0/0. Ce doit être une cause déterminante de hausse dans un délai très-prochain. Les grandes valeurs de crédit conservent du reste avec beaucoup de fermeté leurs cours précédents. On est à 1,030 sur la Banque de Paris; à 1,250 sur le Crédit foncier; à 945 et 950 sur le Crédit lyonnais. Les actions de la Banque hypothécaire méritent d'être recherchées à leur prix de 617.50 à 622.50. Cette Société correspond au même ordre d'opérations que le Crédit foncier.

Les obligations hypothécaires et foncières gardent une clientèle active qui recherche avec empressement les avantages tout spéciaux offerts par ces valeurs.

Les titres d'assurances sont en grande faveur auprès du public. On parle d'une affaire de cet ordre qui va justement intéresser les capitaux.

La Société générale d'assurances procède en effet à une augmentation de son fonds social. Une certaine quantité de titres vont être mis à la disposition du public. C'est un placement qui paraît offrir toutes garanties et dont nous aurons encore à entretenir nos lecteurs.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 23 mai 1880.

Versements de 118 déposants (15 nouveaux), 12,957 fr. »» c.

Remboursements, 8,795 fr. 59 c.

Marché de Saumur du 22 mai.

Blé commer° (l'h°)	—	—		Huile de noix.	50	120	—
Blé nouv. (l'h.).	95	50		Huile chene.	50	—	—
Froment (l'h.)	77	25	50	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy°.	74	25	20	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	17	14	Foin (dr. c.)	780	70	—
Orge.	65	13	66	Luzerne —	780	70	—
Avoine b.bar.	50	12	50	Paille —	780	50	—
Fèves	75	15	50	Amandes . .	50	—	—
Pois blancs. .	80	45	—	Cire jaune. .	50	190	—
— rouges. .	80	32	—	Chanvres 1re			
Graine de lin.	70	—	—	qualité (52 k. 500)		—	—
Chenevis . .	50	17	—	2e —	—	—	—
Farine, culas.	157	66	50	3e —	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1re	qualité	125	à 150
Id. 1877,	2e	id.	»	à 110
Ordin., envir. de Saumur 1877,	1re	id.	»	à 110
Id. 1877,	2e	id.	»	à 100
Saint-Léger et environs 1877,	1re	id.	»	à 110
Id. 1877,	2e	id.	»	à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1877,	1re	id.	»	à 100
Id. 1877,	2e	id.	90	à 100
La Vienne, 1877.			85	à 90

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1877			»	à 150
Id. 1878			»	à »
Champigny, 1878	1re	qualité	»	à 215
Id.	2e	id.	»	à 150
Id. 1877	1re	id.	»	à »
Id.	2e	id.	»	à »
Varrains, 1877			»	à »
Varrains, 1878.			»	à 150
Bourgueil, 1878	1re	qualité	»	à 160
Id.	2e	id.	»	à 150
Id., 1877.	1re	id.	»	à »
Id.	2e	id.	»	à »
Restigné 1878.			»	à 150
Id. 1877, ...			»	à »
Chinon, 1878.	1re	id.	»	à 150
Id.	2e	id.	»	à 140
Id. 1877	1re	id.	»	à »
Id.	2e	id.	»	à »

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. Rejou et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — Borrel, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon Peyclet, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Ce (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.
8 10 —		
1 25 soir.	4 50 soir.	9 15 soir.
4 55 —		
7 40 —	11 35 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 46 matin.
10 45 —	5 36 soir.	6 25 soir.
12 15 soir.	3 46 —	4 15 —
6 45 —	10 22 —	11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 41.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 MAI 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 30	» 15	» »
3 % amortissable	87 »	» 30	» »
4 1/2 %	115 40	» »	» 10
5 %	118 80	» »	» 05
Obligations du Trésor	521 50	» 25	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	239 »	2 »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509 »	1 »	» »
— 1865, 4 %	529 »	» »	» »
— 1869, 3 %	406 »	» »	» »
— 1871, 3 %	403 »	1 »	» »
— 1875, 4 %	518 »	1 »	» »
— 1876, 4 %	518 75	3 50	» »
Banque de France	3390 »	» »	» »
Comptoir d'escompte	912 50	» »	» »
Crédit agricole	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Crédit Foncier colonial	441 25	» »	» »
Crédit Foncier, act. 500 f.	1270 »	13 »	» »
Obligations foncières 1877	365 50	» 50	» »
Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	727 50	2 50	» »
Crédit Mobilier	732 50	» »	7 50
Crédit foncier d'Autriche	753 75	3 75	» »
Est	740 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	1295 »	» »	» »
Midi	998 75	» »	1 25
Nord	1630 »	10 »	» »
Orléans	1205 »	5 »	» »
Ouest	800 »	5 »	» »
Compagnie parisienne du Gaz	1325 »	5 »	» »
C. gén. Transatlantique	830 »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Canal de Suez	1050 »	7 50	» »
Crédit Mobilier esp.	» »	» »	» »
Société autrichienne	598 75	1 50	» »
OBLIGATIONS.			
Orléans	388 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	392 50	» »	» »
Est	392 »	» »	» »
Nord	395 »	» »	» »
Ouest	391 »	» »	» »
Midi	389 »	» »	» »
Paris (Grande Ceinture)	387 »	» »	» »
Paris-Bourbonnais	389 50	» »	» »
Canal de Suez	579 50	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 31 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En Saint-Lambert-des-Levées.

Soixante-six ares de terre, à Mouligné.

Cinquante-trois ares de terre, aux Bas-Champs.

Trente ares de terre, aux Ganaudières.

Quinze ares de terre, aux Grollières.

S'adresser audit notaire. (269)

Etude de Me THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Pour cause de départ,

A Saumur, rue du Marché-Noir, n° 14,

Le jeudi 27 mai 1880, à une heure de relevée,

Par le ministère de Me Thubé, commissaire-priseur.

On vendra notamment :

Deux meubles de salon : l'un en acajou et velours vert, l'autre en palissandre et brocatelle; deux belles garnitures de cheminée; commodes, trois guéridons, tables de toilette, buffet, chaises, fauteuils, comptoirs, glaces, coffre à bois, fourneau portatif, armoire, lit en fer et son sommier, matelas, couettes;

Verres, vaisselle, batterie de cuisine, machine à coudre, mannequins pour tailleuse;

Un très-beau lot d'outils de charpentier et environ 700 bouteilles vides;

Autres meubles et ustensiles de ménage et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,

(299) Thubé.

MAISON
A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue du Marché-Noir, n° 14,

Composée de :

Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.

S'adresser à M. Nanceux, quai de Limoges, n° 66, à Saumur. (289)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin,

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. Lorrain-Boucherreau, 20, rue Saint-Jean, ou à Me Méhouas, notaire. (103)

EXCELLENT VIN ROUGE

M. TREMBLAY, fabricant d'eaux gazeuses, rue du Portail-Louis, 58, prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il continue toujours à vendre de très-bon vin rouge, à raison de 105 fr. la barrique (bordelaise), fût compris, franco gare de Saumur. (276)

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par M. ROBBE, Docteur homœopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures, par correspondance. (Affranchir.) (126)

LIBRAIRIE ABEL PILON

• A. LE VASSEUR, Succr, ÉDITEUR •

33, rue de Fleurus, 33 PARIS — 33, rue de Fleurus, 33 PARIS

CINQ FRANCS PAR MOIS

jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes et texte contenant la matière de **dix** vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix : **125** fr., payables **20** fr. par 4 mois.

GRAND ATLAS UNIVERSEL ancien et moderne, par Dufour. 40 cartes double in-folio. Prix : **90** fr.

TRAITÉ GÉNÉRAL DE BOTANIQUE par Herincq, Gérard et Reveil. 4 beaux vol. gr. in-8° dont 2 vol. **Atlas** cont. **102 planches** magnifiquem coloriées. Prix : **200** fr., payables **25** fr. par trimestre.

TRAITÉ GÉNÉRAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par Gérard, Dupuis et Herincq. 6 beaux vol. grand in-8°, dont 3 **Atlas** contenant 158 planches magnif. color. **280** f., payab. **30** f. par 3 mois.

FLORE MÉDICALE usuelle et industrielle du XIXe siècle, par Dupuis, Reveil et Baillon. 6 beaux vol. gr. in-8°, dont 3 **Atlas** contenant 152 planches in-4°, magnifiquement coloriées. Prix : **300** fr., payables **30** fr. par 3 mois.

LES TISSUS ANCIENS reconstitués à l'aide du costume, des miniatures et des documents inédits, par Guichard. (Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878.) 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papiers peints, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix : **80** fr.

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE par d'Orbigny et un grand nombre de nos savants éminents. Nouvelle édition. 28 volumes **Texte** et **Atlas** de 340 planches en 3 volumes. Prix : **480** fr., payables **50** fr. par trimestre.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez Mme Ve **Lardeux**, *coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.*

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — Mme Ve Lardeux a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

BÉNÉFICE GARANTI

Opérations de Bourse au comptant et à terme à perte limitée. — Achat et vente de toutes valeurs cotées et non-cotées. — Renseignements financiers **gratis** dans les 24 h. — Encaissement gratuit de coupons dans les 24 h.

SEULE MAISON

envoyant sur demande tous les jours, **franco et gratis**, une dépêche donnant le compte-rendu de la Bourse du jour avec les cours.

DÉPÊCHE PARISIENNE

8, Place de la Bourse, 8, PARIS. (283)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

MAISON FRUGIER AÎNÉ

Rue Beaurepaire, à Saumur

Par suite de cessation de commerce

GRANDE LIQUIDATION

A partir du Mardi 18 Mai 1880

Trois semaines de vente seulement.

GROS — DEMI-GROS — DÉTAIL

Vente à prix fixe et au comptant.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Nationale, 54, à Saumur,

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont faites, il vient de transférer son **magasin rue Nationale, 54, à Saumur**, et ses **ateliers, rue de l'Arsenal, 7**, quartier des Ponts.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné. (375)

NOTA. — Vente de Fil de fer pour vigne. — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,